



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

MISSION :

L'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement est destiné aux ménages n'ayant pas une autonomie suffisante pour accéder à un logement décent et autonome ou pour s'y maintenir en raison de leurs problématiques économiques, sociales, familiales, d'hébergement et de logement.

IMPLANTATION :

Bassin Louhannais et Chalonnais (Lot N° 1)
Bassin Mâconnais et Paray-le-Monial (Lot N° 2)
Bassin Autunois, Le Creusot et Montceau-les-Mines (Lot N° 3)

CAPACITÉ :

Potentiel annuel en nombre de mois / mesures : **3 471** (décompte sur 11 mois d'activité)

FINANCEMENT :

Conseil Départemental de Saône-et-Loire à hauteur de 300,17 € le mois/mesure (MM) pour les 3 lots.

Données quantitatives

Lot N° 1	Potentiel annuel	Consommé	
Chalon-sur-Saône	1 177	934	79 %
Louhans	220	169	77 %
Lot N° 2			
Mâcon	594	522	88 %
Paray-le-Monial	539	452	84 %
Lot N° 3			
Autun	231	164	71 %
Le Creusot	352	280	80 %
Montceau-les-Mines	385	311	81 %
TOTAL	3 471	2 832	82 %

En 2024 le service a réalisé **2 832 Mois/Mesure (MM)** et a donc consommé **82 % de l'enveloppe globale**. Nous constatons donc une augmentation de 142 MM comparé à l'année 2023. Cette année le service ASLL a accompagné **617 ménages soit 11 ménages de moins qu'en 2023**.

Sur le **lot 2**, Mâcon – Paray-le-Monial, nous avons constaté une **hausse des demandes** en 2024 qui a généré une liste d'attente pendant quelques mois.

Il est intéressant de constater cette dynamique différente, sur le **lot 1**, entre les secteurs de Louhans et de Chalon. **L'augmentation des demandes** d'orientation en ASLL à **Louhans** indique un besoin croissant de soutien dans ce domaine, ce qui est un signal important pour les équipes d'accompagnement. En revanche, la baisse de l'enveloppe consommée sur le secteur de Chalon ne semble pas correspondre à la réalité des besoins sur le terrain.

La création d'une liste d'attente à Chalon, due à un mi-temps non pourvu depuis février 2024, souligne un manque de ressources pour répondre aux demandes existantes. Cela peut créer une situation frustrante pour les familles qui ont besoin d'aide. Malgré tout, l'attente n'a jamais été au-delà d'un mois, car avec les fins de mesures et les interruptions, les équipes ont toujours fait en sorte de pouvoir démarrer les mesures le plus rapidement possible.

Sur la CUCM, on note une **hausse importante des demandes** cette année sur **Autun**. La rencontre avec le RELS a permis de rétablir les demandes d'orientation ASLL.

Nombre de ménages accompagnés	2024	2023	2022
Chalon-sur-Saône	227	235	243
Louhans	37	40	33
Sous total Lot N° 1	264	275	276
Mâcon	85	94	91
Paray-le-Monial	103	92	75
Sous total lot N° 2	188	186	166
Autun	28	31	20
Le Creusot	63	64	69
Montceau-les-Mines	74	72	77
Sous total Lot N° 3	165	167	166
TOTAL	617	628	608

Nous avons accompagné **moins de ménages** cette année et sur une **durée moyenne d'accompagnement en baisse** par rapport à 2023 (5,66 mois contre 7,15 en 2023). Ce chiffre s'explique par une hausse des interruptions avec notamment une démobilisation en cours d'accompagnement ou une absence d'adhésion au préalable.

Nombre de fins d'accompagnement au cours de l'année	2024	Dont interruption en %	2023	Dont interruption en %	2022	Dont interruption en %
Chalon-sur-Saône	140	36 %	160	27 %	163	36 %
Louhans	22	27 %	23	48 %	18	33 %
Sous total lot N° 1	162	35 %	183	30 %	181	36 %
Mâcon	59	22 %	55	44 %	57	18 %
Paray-le-Monial	64	28 %	54	22 %	45	18 %
Sous total lot N° 2	123	25 %	109	33 %	102	18 %
Autun	18	17 %	18	22 %	14	29 %
Le Creusot	34	20 %	32	16 %	47	28 %
Montceau-les-Mines	41	27 %	46	33 %	47	11 %
Sous total lot N° 3	93	23 %	96	25 %	108	20 %
TOTAL	378	28 %	388	29 %	391	27 %

Il est intéressant de noter les tendances observées sur les différents secteurs. La baisse des demandes d'interruptions sur le secteur de Louhans, tout en constatant une hausse de 5 % sur le lot 1, pourrait indiquer une **évolution des besoins** ou des attentes des personnes accompagnées. En revanche, la hausse significative des interruptions sur le Chalonnais, liée à un manque d'adhésion des personnes à leur accompagnement, souligne l'importance d'une sensibilisation et d'un accompagnement adaptés pour aider ces individus à prendre conscience de leurs situations.

Concernant le **retour à l'emploi**, il est important de souligner le fait que les travailleurs sociaux s'adaptent aux horaires variables des emplois en intérim. Cette flexibilité est essentielle pour répondre aux besoins des personnes accompagnées, qui, malgré des emplois du temps chargés, montrent une réelle motivation à rencontrer les travailleurs sociaux.

Cependant, les difficultés rencontrées par certaines personnes accompagnées pour se rendre disponibles en raison des exigences des employeurs pourraient nécessiter une collaboration renforcée avec les employeurs pour faciliter l'accès à l'accompagnement et garantir que les personnes accompagnées puissent bénéficier du soutien dont elles ont besoin.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2024	2023	2022	2021
Chalon-sur-Saône	5	6,59	6,08	5,76
Louhans	5	6,56	7,05	6,00
Moyenne Lot N° 1	5	6,57	6,56	5,88
Mâcon	6	7,49	8,90	7,30
Paray-le-Monial	5	6,85	7,51	7,73
Moyenne Lot N° 2	5,50	7,17	8,20	7,51
Autun	6	6,22	6,00	6,65
Le Creusot	6	7,88	6,76	6,64
Montceau-les-Mines	5	7,35	7,62	6,53
Moyenne Lot N° 3	5,66	7,15	6,80	6,60

Sur le secteur d'**Autun**, certaines familles refusent les accompagnements lorsque la mesure démarre. Nous faisons également le constat suivant : 4 interruptions ont eu lieu cette année sur le secteur : 2 interruptions pour non-adhésion à la mesure, 1 interruption pour des problématiques psychologiques non prises en charge et une interruption pour déménagement car la personne a trouvé un emploi dans un autre village.

Sur **Montceau-les-Mines**, 11 interruptions ont été initiées par le travailleur social en charge du dossier. Pour 5 situations, un manque d'adhésion est à souligner, 2 car la prise de contact n'a pas été possible, une non démarrée du fait d'un SAMSAH déjà en place, 2 interruptions en cours d'accompagnement à cause d'une démobilisation du ménage et une pour défaut d'orientation.

Sur **Le Creusot**, 6 interruptions dont 3 par manque d'adhésion, 2 pour des problématiques psychologiques non prises en charge et une dont le titre de séjour n'a pas été renouvelé.

Sur **Paray-le-Monial**, il convient de constater une hausse des interruptions pour l'année 2024, soit au nombre de 20. Ceci peut s'expliquer par un manque d'adhésion des personnes en cours d'accompagnement ou au préalable, ou bien des objectifs atteints avant la fin de la mesure (déménagement, incarcération).

L'intervention d'une salariée de la CUCM a été nécessaire pour renforcer l'équipe à Paray-le-Monial et ainsi éviter l'allongement de la liste d'attente.

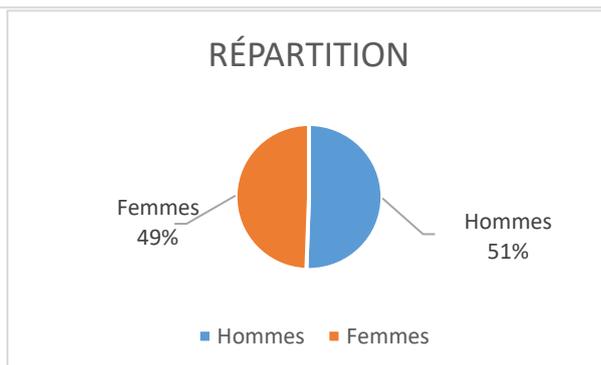
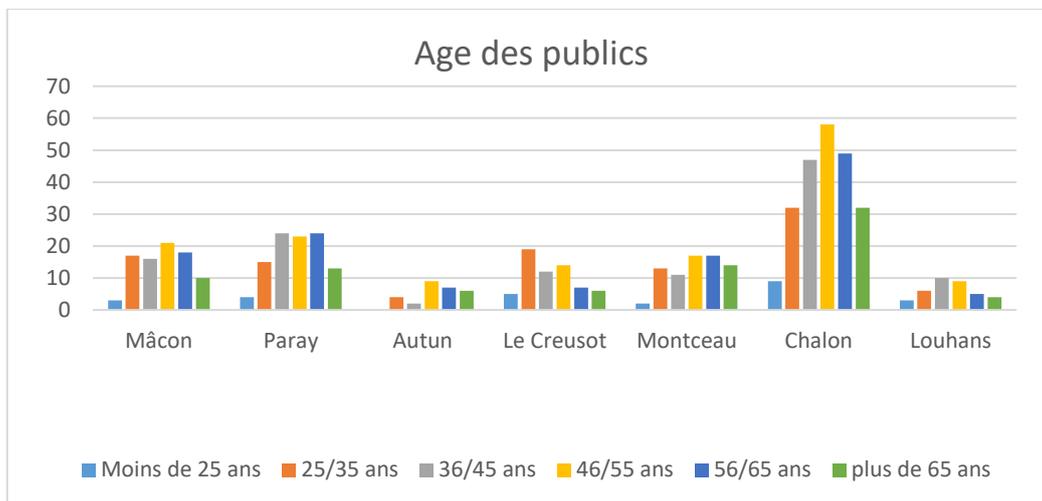
Nous avons été **vigilants à faire des relais plus rapidement** soit sur des accompagnements plus appropriés lors de difficultés importantes (AGBF, SAVS, MASP, signalement pour mise sous mesure de protection) soit sur le SSD quand la situation s'était rétablie avec un bon niveau d'autonomie et de mobilisation afin que les personnes restent dans cette dynamique.

Sur le secteur de **Chalon-sur-Saône / Louhans**, 45 mesures (40 sur Chalon et 5 sur Louhans) interrompues cette année dont 18 justifiées par un manque d'adhésion et de mobilisation des ménages à l'étape du diagnostic mais aussi dans un délai de 3 mois en moyenne ce qui interroge sur le travail en amont du prescripteur sur l'adhésion à l'accompagnement et la mobilisation de la personne en direction de sa problématique logement. Il convient de souligner également une interruption à la suite d'insultes envers le professionnel ainsi que 3 interruptions pour problématiques de santé et une interruption suite à un signalement.

En contrepartie, 63 mesures au-delà des neuf mois ont été demandées et validées au vu de la complexité des situations, de la mobilisation de la personne et de la fracture numérique qui engendre des lenteurs et/ou délais administratifs.

Sur le secteur de **Mâcon**, on comptabilise 14 interruptions dont la moitié pour non-adhésion voire même refus de la mesure ce qui interroge également sur le travail en amont par le prescripteur quant à l'adhésion du ménage à l'orientation sur une mesure ASLL.

Typologie des publics :

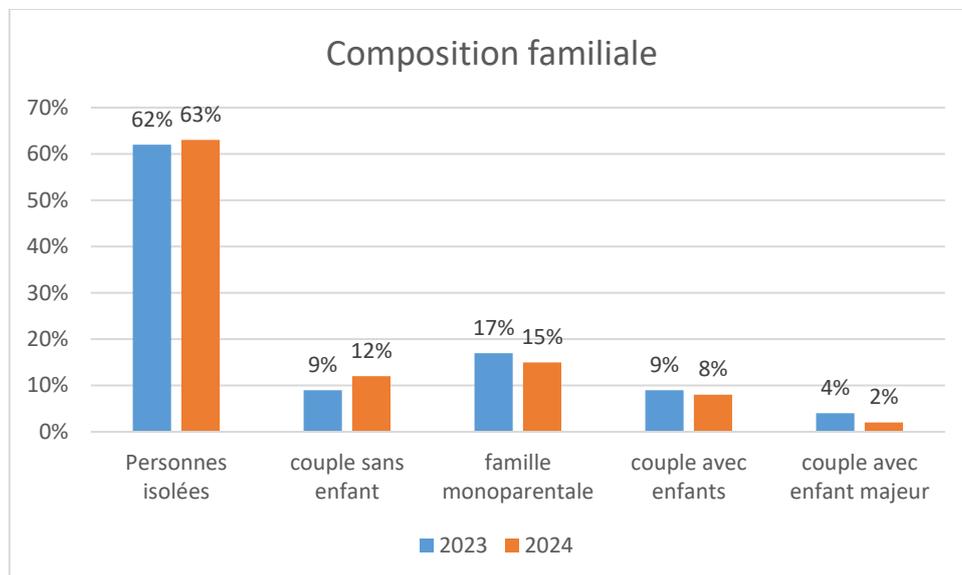


Il est intéressant de constater que, tout comme en 2023, les équipes continuent d'accompagner majoritairement des **hommes isolés**, mais que les profils des publics varient selon les territoires. Cette diversité dans les tranches d'âge et les besoins spécifiques des usagers souligne l'importance d'une approche adaptée à chaque contexte local.

À **Mâcon**, l'accompagnement se concentre sur les personnes âgées de **46 à 65 ans**, tandis qu'à **Paray-le-Monial**, la tranche d'âge est similaire, mais avec une légère extension jusqu'à 65 ans. **Autun**, quant à elle, se focalise sur un public plus jeune, entre **46 et 55 ans**. **Le Creusot** se distingue avec une attention particulière portée aux jeunes adultes de **25 à 35 ans**, ce qui pourrait indiquer des besoins spécifiques dans cette tranche d'âge, peut-être liés à l'insertion professionnelle ou à des problématiques de logement.

Montceau-les-Mines et **Chalon-sur-Saône** montrent également une demande importante d'accompagnement pour les **46 à 65 ans**, tandis que **Louhans** se concentre sur les **36 à 55 ans**. Ces variations mettent en lumière la nécessité d'adapter les services et les interventions en fonction des caractéristiques démographiques et des besoins spécifiques de chaque territoire.

Il serait bénéfique de continuer à analyser ces tendances pour mieux comprendre les raisons de ces différences et pour ajuster les stratégies d'accompagnement. Cela pourrait également impliquer une collaboration renforcée avec d'autres acteurs locaux pour s'assurer que les besoins de tous les publics soient pris en compte et que les ressources soient utilisées de manière optimale. En fin de compte, l'objectif est de garantir un soutien efficace et pertinent pour chaque groupe, en tenant compte de leurs réalités et de leurs spécificités.

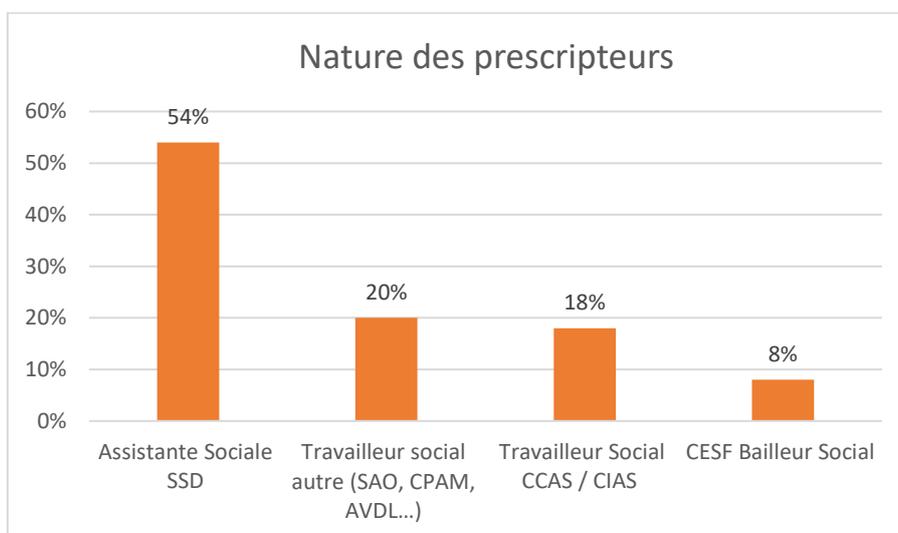


Il est intéressant de noter que les **personnes isolées** continuent de représenter la **majorité des accompagnements**, ce qui reflète probablement des besoins spécifiques liés à l'**isolement social** et à la **vulnérabilité**.

En ce qui concerne les **couples sans enfant**, la **légère hausse** de 3 % est un indicateur positif, suggérant que ce groupe commence à bénéficier davantage d'accompagnements adaptés.

Les **couples avec enfant(s)** semblent avoir des besoins relativement stables, avec une **légère baisse** pour ceux ayant des enfants majeurs. Cela pourrait refléter des changements dans la dynamique familiale ou des transitions vers l'autonomie pour les jeunes adultes.

Prescripteurs :



Il est intéressant de constater que les **orientations** provenant des **territoires d'action sociale** continuent de **dominer**, ce qui témoigne de l'importance de ces structures dans le processus d'accompagnement. La contribution de 18 % des prescriptions par les travailleurs sociaux du CCAS est également significative, montrant que ces **professionnels** jouent un **rôle clé dans l'orientation** des personnes accompagnées par les services appropriés.

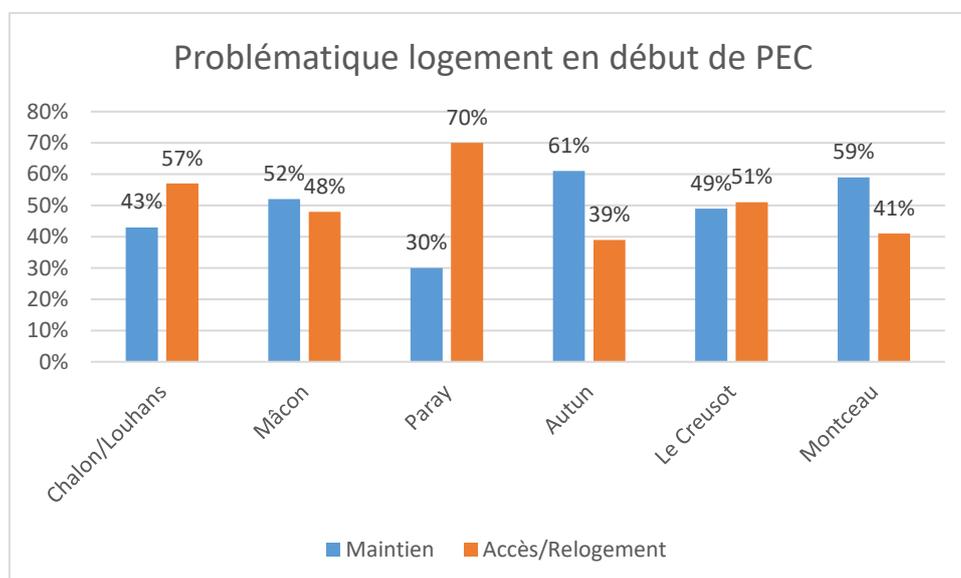
À **Chalon-sur-Saône**, le fait que les orientations du **CCAS** soient presque **équivalentes** à celles du **SSD** (81 contre 71) souligne l'importance de la collaboration entre ces deux entités. Cela est d'autant plus pertinent dans ce secteur, où le CCAS se concentre sur l'accompagnement des publics isolés sans enfant, répondant ainsi à des besoins spécifiques.

Sur le secteur de **Mâcon**, le **SSD** reste le **principal prescripteur**. L'implication d'un bailleur social en tant que prescripteur est à souligner, car cela montre l'importance de la collaboration entre les différents acteurs pour répondre aux besoins des personnes accompagnées.

Dans le **Charollais-Brionnais**, le **maintien** des habitudes de prescriptions avec une ligne directe vers le **SSD** indique une certaine stabilité dans les pratiques d'orientation. Toutefois, une difficulté de recrutement de personnel durant plusieurs mois sur le service SAO de l'association a conduit à une diminution des orientations ASLL par rapport aux autres années.

Enfin, les demandes provenant d'autres travailleurs sociaux, tels que le SAO, l'AVDL et les assistantes sociales de la CPAM, montre une diversification des sources d'orientation. Cela pourrait enrichir le réseau d'accompagnement et permettre de mieux répondre aux besoins variés des personnes accompagnées.

Situation en début de mesure :



Nous constatons une **hausse significative de l'accès au logement ou relogement** sur **Chalon-sur-Saône, Louhans et Paray-le-Monial**. Contrairement aux autres secteurs où les problématiques logement en début de prise en charge restent quasi inchangées. L'accompagnement pour l'accès au logement ou le relogement nécessite un investissement en temps plus important, surtout en raison du manque de petites typologies de logements disponibles. Dans ce contexte, le lien avec les bailleurs sociaux devient crucial pour faciliter l'accès à des logements adaptés.

Concernant **Autun** et **Montceau-les-Mines**, on notera que l'augmentation des accès ou relogements observée en 2023 ne se confirme pas cette année. Cependant, la **hausse significative du maintien au logement**, avec 61 % pour **Autun** et 59 % pour **Montceau-les-Mines**, est un signe positif qui montre que les efforts pour stabiliser les situations des personnes accompagnées portent leurs fruits.

Pour le **Charollais-Brionnais**, le fait que les demandes d'accompagnement soient majoritairement **réalisées par le SSD**, en particulier pour des publics **accédant à un premier logement** ou en situation de **vulnérabilité**, souligne l'importance d'un soutien adapté à ces populations.

Enfin, la situation à **Chalon-sur-Saône**, où les bailleurs privés ne sont pas accessibles pour les personnes bénéficiant des minimas sociaux, met en avant la nécessité de travailler en flux tendu avec les bailleurs publics pour la recherche de petites typologies ou de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) qui est essentielle pour garantir que toutes les personnes accompagnées aient accès à un logement décent.

Dans l'ensemble, ces observations soulignent l'importance d'une collaboration **renforcée entre les différents acteurs du logement** et des **services sociaux** pour répondre aux besoins des personnes accompagnées et améliorer leur accès à un logement stable et adapté.

Statut lié au logement en %	2024	2023	2022	
Dans le parc public	70 %	69 %	72 %	
Dans le parc privé	30 %	31 %	28 %	
DONT	78 %	78 %	75 %	Sont locataires
	3 %	3 %	2 %	Sont propriétaires ou accédants
	5 %	5 %	4 %	Sont hébergés par la famille
	7 %	8 %	4 %	Occupants sans titre
	0,5 %	0,5 %	-	Sans domicile ou abris de fortune

On constate une **légère hausse** des ménages accompagnés **dans le parc public**, passant de 69 % à 70 %. Cela montre que les efforts pour soutenir l'accès au logement continuent de porter leurs fruits. Le fait que les trois quarts du public accompagné soient locataires souligne également l'importance de l'accompagnement dans le secteur locatif.

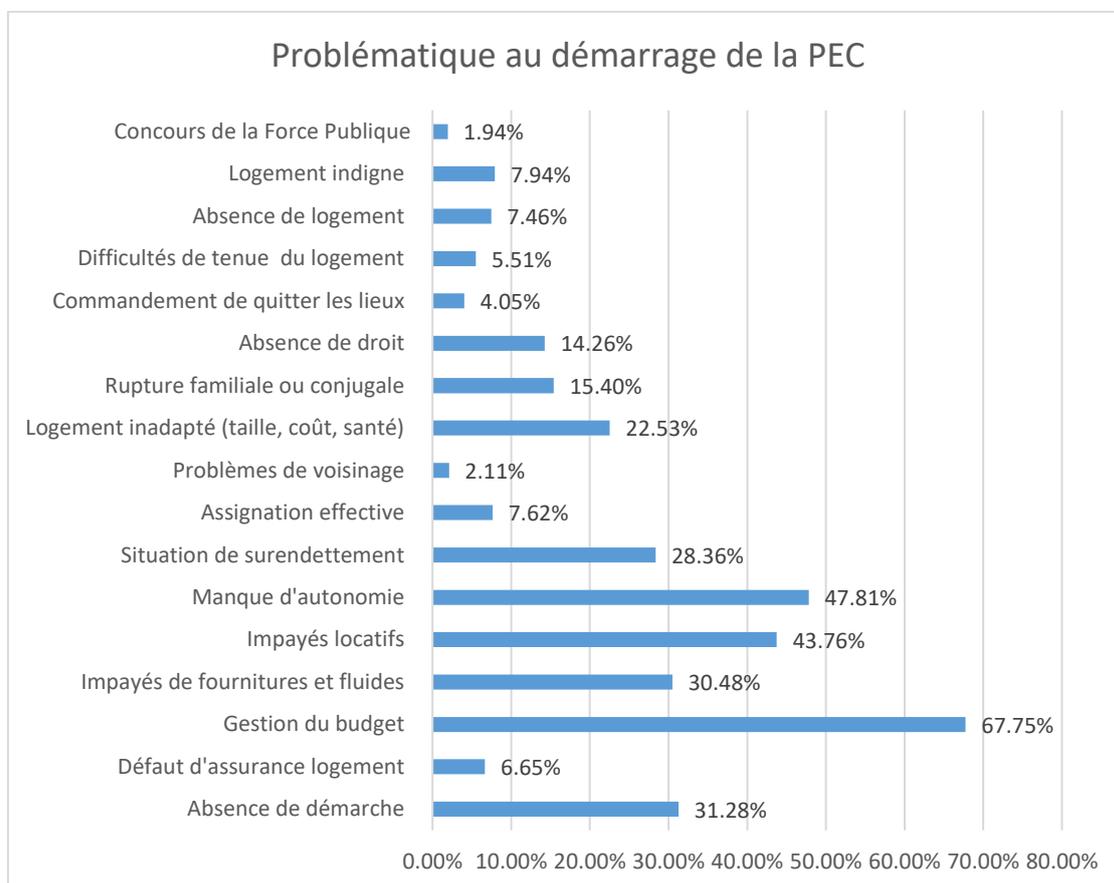
La **légère baisse** de 1 % des **occupants sans titre** est également un point à noter, bien qu'elle reste marginale. Cela pourrait indiquer une tendance vers une meilleure régularisation des situations de logement, ce qui est positif.

Concernant le **Charollais-Brionnais**, l'**absence de personnes sans domicile** ou en abri de fortune peut être attribuée à un **travail préventif efficace** réalisé par les partenaires comme le SAO et les assistantes sociales de secteur. Leur intervention en amont pour initier les démarches d'accès au logement est essentielle, surtout dans un secteur où la demande de logements n'est pas tendue. Cela permet de trouver des solutions rapidement pour les personnes en difficulté.

L'arrivée de la demande d'ASLL pour sécuriser l'installation des ménages et les aider dans leurs démarches administratives et budgétaires est également un aspect crucial. Cela montre une approche intégrée qui vise non seulement à fournir un logement, mais aussi à garantir que les ménages puissent s'y établir de manière stable et durable.

Il est préoccupant de constater que les **problématiques rencontrées par les ménages au démarrage de la prise en charge restent largement inchangées** d'une année à l'autre. Les difficultés liées à la **gestion du budget**, au **surendettement** et aux **impayés locatifs** demeurent des enjeux majeurs. De plus, le **manque d'autonomie** dans les démarches administratives, ainsi que l'**absence de démarches**, continuent d'affecter de nombreux ménages, ce qui souligne la nécessité d'un accompagnement renforcé dans ces domaines.

La persistance de la problématique des "**impayés de fournitures et fluides**", due à la **hausse des prix de l'énergie**, est également un point d'inquiétude. Cela met en lumière l'impact direct de la conjoncture économique sur les ménages les plus vulnérables. Face aux difficultés des ménages précaires, il est constaté que de nombreuses personnes **ne chauffent plus leur logement** par manque de moyens financiers. Il s'agit de personnes qui habitent en pavillon, appartement auprès de propriétaires privés ou des propriétaires occupants. Les logements sont très mal isolés et énergivores. Pour ces personnes, l'objectif de relogement est poursuivi.



Les **actions collectives** mises en place **en collaboration avec le Département**, telles que la **distribution de kits énergie** et des **campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie**, sont des initiatives positives. Cependant, il est regrettable qu'elles ne soient pas prolongées en 2025, car ces mesures sont essentielles pour aider les ménages à mieux gérer leurs dépenses énergétiques.

Le maintien des problématiques, notamment en matière de gestion budgétaire, est préoccupant. La perte d'emploi et le manque de mobilité sont des facteurs qui contribuent à un budget déséquilibré, et la situation économique actuelle continue d'affecter de nombreux ménages. Les difficultés à naviguer dans les démarches administratives, qu'il s'agisse de l'ouverture ou du maintien des droits, ainsi que la fracture numérique, compliquent encore davantage la situation.

Procédures d'expulsion :

Sur les **167 ménages en procédures** soit 16 ménages de moins qu'en 2023, **30 %** ont bénéficié d'un **plan d'apurement** permettant ainsi de stopper la procédure d'expulsion. En fin de prise en charge, **70 %** des ménages accompagnés soit 105 ménages ne se trouvaient plus en situation de **procédure d'expulsion** (66 % en 2023).

Données qualitatives

Les faits marquants :

L'intervention d'une salariée de la CUCM pour **renforcer l'équipe à Paray-le-Monial** montre un engagement fort pour répondre aux besoins croissants des personnes accompagnées et démontre un soutien inébranlable auprès des collègues de travail de ce secteur.

Il est également mis en avant sur ce secteur que **de plus en plus de personnes de nationalité étrangère** nécessitent un accompagnement, ce qui souligne l'importance d'une approche globale, surtout face aux barrières linguistiques. Les problématiques de **santé**, tant **physiques** que **mentales**, ajoutent des difficultés à l'accompagnement, rendant essentiel un suivi régulier et adapté.

La **souffrance psychique** des personnes accompagnées, combinée à un **accès limité aux soins**, est un **défi majeur**. Ces problématiques périphériques viennent perturber la régularité des rendez-vous et créer un besoin accru de soutien. Les orientations vers des mises sous protection ou MASP à la fin des mesures montrent que des solutions doivent être envisagées pour garantir le bien-être de ces personnes.

Une convention avec la CPAM a été signée permettant de mettre en place l'outil espace-partenaire Ameli afin d'optimiser la gestion des demandes des travailleurs sociaux sur les dossiers et ainsi gagner en réactivité de traitement. Il est à noter un point positif et encourageant sur le fait qu'il y a eu une bonne communication et une réduction des délais de traitement des dossiers des usagers, en collaboration avec l'espace partenaire de la CPAM facilitant une prise en charge plus rapide des problématiques des personnes accompagnées.

L'intervention de Mme Boudier pour présenter le DSF (Diagnostic Social et Financier) et sa mise en application a été un point positif pour les équipes. Une montée en compétence afin de contribuer à l'amélioration de la situation des personnes accompagnées. Ce DSF permet d'établir le diagnostic social et financier relatif au locataire, dans le cadre d'une procédure judiciaire pour expulsion locative. Il était important pour les équipes d'avoir cet appui technique leur permettant ainsi d'obtenir une plus-value pour leurs pratiques.

Un travail avec la CAF de Saône-et-Loire est aussi engagé afin de pouvoir faciliter les échanges notamment sur les cas complexes. Il serait d'ailleurs intéressant d'élargir ce travail partenarial et le travail sur les outils d'échanges directs avec d'autres partenaires (MSA, France Travail...)

L'absence de parution du marché public depuis septembre 2024 suscite des inquiétudes, tant pour les personnes accompagnées que pour les équipes en charge de leur soutien. Cette situation engendre un climat d'incertitude et d'angoisse, surtout à l'approche de la fin d'année.

Le non-respect du FSL et la demande de bilans à trois mois ajoutent une couche de complexité à cette situation. Les équipes se sentent déstabilisées, ce qui peut impacter leur capacité à mener à bien leur mission. La communication, lorsqu'elle est déformée ou insuffisante, peut renforcer ces tensions et créer des malentendus sur les attentes et les prochaines étapes.

Il est crucial de prendre en compte ces préoccupations et travailler à rétablir une communication claire et transparente. Cela aidera à **apaiser les craintes** et à **renforcer la confiance** des équipes et des personnes accompagnées. En fin de compte, l'objectif doit rester centré sur le bien-être des personnes et la continuité des services, même dans un contexte difficile.

Les freins :

Accès aux soins : Il est effectivement préoccupant que certaines personnes n'aient pas accès à des professionnels de santé, généraliste, spécialiste ou autres, ce qui peut aggraver les problématiques liées à la santé et ainsi constituer un frein à l'accompagnement.

Accès aux numériques : Les politiques de transformation numérique et d'inclusion numérique se sont développées depuis le COVID. Les limites encore persistantes comme des changements d'interface, celles-ci répétées et rapprochées dans le temps, ont des incidences sur les utilisateurs mais également sur les accompagnants qui doivent réadapter leurs outils pédagogiques d'accompagnement.

Les problèmes d'accès aux comptes numériques notamment après un accompagnement peuvent être frustrants et entraîner des conséquences graves, comme la perte de droits. Des solutions plus simples et des formations sur la gestion des comptes numériques pourraient aider à atténuer ces difficultés. La qualité des accompagnements peut parfois être fragilisée à cause du numérique. En effet, il est regrettable que le contact humain soit souvent remplacé par des démarches numériques. Il est essentiel de trouver un équilibre entre l'efficacité des outils numériques et la nécessité d'un contact humain dans l'accompagnement. Notre efficacité et notre réactivité sont mises à mal par le tout numérique et la sécurisation des données personnelles.

Vulnérabilité face au démarchage : La vulnérabilité des personnes accompagnées face aux arnaques est un point crucial. Sensibiliser ces personnes aux risques et leur fournir des ressources pour se protéger pourrait être une approche bénéfique.

Barrière de la langue : La barrière linguistique peut être un obstacle majeur à l'accès aux services. Des services d'interprétation et des ressources multilingues pourraient améliorer la situation.

Soutien professionnel : La difficulté rencontrée par les équipes à trouver un soutien adéquat et des partenaires disponibles peut rendre l'accompagnement encore plus complexe. Il serait utile de développer des réseaux de soutien plus solides et accessibles pour les personnes qui en ont besoin. Le travail de partenariat reste indirect avec certaines administrations qui ne communiquent qu'avec l'utilisateur, même si les professionnels sont accueillis avec lui lorsqu'ils font l'accompagnement. Ce sentiment est renforcé par la difficulté grandissante de joindre un conseiller par téléphone. La sécurisation des appels par les administrations peut être un obstacle et mettre en échec une démarche simple comme un contact téléphonique.

De plus, l'organisation du SSD entre le service accueil et accompagnement entraîne une modification des pratiques. En début d'accompagnement, le dossier initial peut comporter une méconnaissance des dossiers par les instructeurs lorsqu'ils ne connaissent pas les usagers. À l'inverse, en fin de mesure, il peut être difficile de trouver un relais lorsque les situations sont stabilisées.

Administratif et lourdeur des écrits : La complexité des documents administratifs peut décourager les personnes qui en ont besoin. Simplifier ces écrits et les rendre plus accessibles pourrait grandement aider.

Les écrits professionnels réalisés par les équipes lors des accompagnements ASLL, tels que les diagnostics et évaluations prennent du temps dans l'accompagnement et alourdissent la charge mentale. Même si ces écrits s'avèrent nécessaires pour la compréhension et la traçabilité de l'accompagnement, il n'en reste pas moins fastidieux.

La politique de l'offre et de la demande de logement : Le travail de relogement reste toujours complexe pour les situations familiales nécessitant un logement de petite ou de très grande typologie. La politique de l'offre des bailleurs ne correspond pas à celle de la demande. Ce contexte allonge, de fait, la durée de relogement et par conséquent, aggrave la situation de la famille qui ne peut rester dans son logement pour diverses raisons.

Ce délai participe à la démobilisation dans les efforts à fournir par les ménages. L'accès ou le relogement se complexifie également au regard d'une population répondant à des critères normés, notamment en termes d'accessibilité, mais aussi de facilité d'utilisation du domicile. Les logements dits PMR (Logement pour Personne à Mobilité Réduite) sont de plus en plus demandés par notre public. Malheureusement aujourd'hui les offres de logement PMR sont insuffisantes sur le territoire ce qui rend l'accessibilité au logement adapté plus difficile.

L'accompagnement éducatif / actions collectives et partenariales :

L'année 2024 a de nouveau été riche en actions collectives. Les actions initiées en 2023 ont perduré avec la mixité des publics des différents services situés à la Résidence des Acacias pour favoriser l'insertion sociale. Pour 2024, le pouvoir d'agir a donc été au centre de nos priorités. Le but était de pérenniser ces groupes en s'appuyant sur les partenaires locaux mais également la découverte d'autres professionnels que les équipes éducatives.

L'objectif général était d'améliorer les conditions de vie pour un mieux-être afin de valoriser la sociabilisation, étape nécessaire pour retourner à l'emploi durable.

Le fait de placer l'utilisateur au cœur de sa démarche et de l'accompagner vers ce qu'il souhaite plutôt que de proposer des activités en fonction de ce qui est repéré est une nouvelle façon de travailler.

Beaucoup de personnes sont isolées et manquent terriblement de confiance en elles. Les actions individuelles sont nécessaires pour amener ce public aux actions collectives.

Sur la CUCM :

- Exposition jeux de société : le mercredi 14 février 2024

9 personnes ont participé à cette activité ; 9 personnes venant de tous dispositifs CADA, Loj'In, AVDL, ASLL et CHRS diffus.

La visite a permis de **découvrir des œuvres de plusieurs artistes peintres locaux et la rencontre imprévue de l'un d'entre eux**. À cette occasion, nous nous sommes aperçus que notre groupe avait lui-même plein de savoir-faire dans ce domaine (peinture, sculpture sur fruits et légumes, dessin, terrarium). Une séance photo a été improvisée autour de la statue d'ET trônant dans le hall d'entrée. Ce film culte pour les Français est également connu du public étranger. Dès le début, les nouveaux participants ont été intégrés au groupe par les anciens. Les échanges se sont faits en langue maternelle, en anglais et en français. Chacun a fait de son mieux pour communiquer efficacement. Personne ne s'est trouvé isolé. Des échanges sur les œuvres ont été constatés et chacun a pu donner ses impressions et ses goûts. L'après-midi s'est poursuivi avec un instant convivial autour d'un café et des gourmandises. Rapidement un duo s'est constitué autour des échecs et les animateurs ont proposé le lynx. Si la première approche n'a pas séduit tout le monde dès la mise en place de la première partie, les gens se sont regroupés et d'autres équipes sont nées. Ce jeu de rapidité a été accessible pour tous et le vocabulaire français a pu être associé aux dessins présents sur le plateau. Puis le triomino a provoqué des éclats de rire devant la confusion des règles au départ pour finir par un jeu studieux avec réflexion et concentration. Le loto des odeurs a été à l'inverse un jeu collaboratif avec cette fois, les étrangers aux commandes pour expliquer les mots en persan. L'activité était prévue jusqu'à 17h. Le groupe n'était pas pressé de partir. Au retour, les futures actions ont été évoquées et tous sont motivés à participer.

- Action culture et détente : le mercredi 13 mars 2024

11 participants dont des personnes accompagnées sur les dispositifs du CADA, de l'AVDL, une ex ASLL et une personne accompagnée du CHRS diffus.

Dès leurs arrivées, les personnes communiquent entre elles entre les nouveaux et les personnes déjà venues, si bien que l'équipe éducative ne sait pas si les personnes se connaissent déjà. Une personne de Montceau est venue par son propre moyen de locomotion et était la première à l'activité. Cette fois, les personnes du CADA étaient en force, si bien que le véhicule prévu n'était pas assez grand et a nécessité un second voyage.

Visite du musée de l'Homme et de l'industrie, du petit théâtre au château de la Verrerie du Creusot

L'explication exclusivement en français a été l'occasion d'entendre notre langue, la culture en français, d'essayer de comprendre les explications pour certains. Pour d'autres, passionnés de culture ou avec des connaissances locales, ce moment a retenu toute leur attention dans les détails des récits. Tout le groupe est resté calme, posé et a remercié la guide à la fin de l'explication. Personne ne s'est trouvé isolé.

- Action initiation foot : le mercredi 10 avril 2024

10 inscriptions validées pour 6 présents lors du début de l'animation : 2 personnes du CADA, 3 AVDL et 1 ex ASLL de 11 à 53 ans (5 du secteur Le Creusot et 1 de Montceau-les-Mines). La période du ramadan a été un frein aux inscriptions pour une activité sportive (frein non considéré au préalable). Le lieu proposé par un jeune du LoJ'in (city stade de la Chaume avec son point de vue sur la campagne environnante) était totalement adapté et agréable à la pratique du football. Le vent froid de ce jour-là a rendu la pratique du badminton impossible mais drôle et la pratique du Vortex plus périlleuse. La personne pressentie pour encadrer les matchs (coach Iranien en attente de régularisation) n'a pas réussi à s'imposer suite à la barrière de la langue. Toutefois, il a été bienveillant avec tous les participants et a su remettre le foot en avant au moment où d'autres s'essayaient au basket. Les autres adultes étaient au maximum de leur force physique sans vraiment se préoccuper des personnes en face mais la bonne humeur était de mise. Globalement, le groupe a remercié les intervenants et était ravi de son après-midi.

- Action paddle et canoé : le mercredi 12 juin 2024

14 inscriptions validées pour 11 présents de 11 à 53 ans, 1 famille complète de 4 personnes AVDL et 5 personnes de l'ASLL (1 Creusot et 4 Montceau-les-Mines). À la différence de l'année dernière, cette année le groupe a été géré par un éducateur sportif et non pas par un maître-nageur sauveteur. La pratique et la théorie a été appréhendée différemment avec plus de pédagogie et d'expérience par rapport aux supports utilisés. Tout en étant très attentif aux réticences et craintes de certains, il a su **donner de l'autonomie et laisser chaque embarcation libre de sa trajectoire.**

Sur le Mâconnais :

- Action de socialisation basé sur le pouvoir d'agir

Un des deux travailleurs sociaux de l'ASLL anime le **groupe ESCAL, groupe de socialisation** pour des hommes isolés avec l'organisation d'activités de loisirs un vendredi matin tous les quinze jours. Le deuxième travailleur social de l'ASLL a rejoint le **groupe "Des Nous et Vous"**, groupe de socialisation basée sur le pouvoir d'agir, groupe ouvert sur un projet ponctuel et notamment un lundi sur trois, atelier chorale pendant trois mois.

L'accès à la culture, aux pratiques artistiques et culturelles ainsi que l'expression citoyenne sont des objectifs structurants qui contribuent à améliorer l'image des personnes précaires mais également à l'émancipation de chacune.

Confiance en soi, esprit d'équipe, persévérance, respect des règles et des autres, dépassement de soi sont quelques valeurs sportives qui permettent d'acquérir le savoir-être indispensable à la réussite professionnelle.

La loi d'orientation de juillet 1998 de lutte contre les exclusions définie dans le chapitre V évoque le principe d'un égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture juste après la nourriture et les soins. L'action de l'association s'adresse aux familles et aux personnes isolées en situation de rupture sociale et s'appuie sur la conviction que la culture et le sport constituent d'extraordinaires **leviers d'insertion** qui aident à **l'apprentissage de la citoyenneté** et à **la reprise d'autonomie.**

L'objectif est de "**lutter contre l'exclusion sociale en favorisant l'accès à la culture et au sport de familles et de personnes isolées**".

Sur Paray-le-Monial :

- Action collective "Kit Energie"

Dans le cadre d'un **partenariat avec l'OPAC et les professionnels du département**, des ateliers collectifs ont été mis en place autour des économies d'énergie et de la gestion du logement. Deux appartements pédagogiques, équipés pour simuler un logement OPAC, ont servi de supports à ces sessions.

Deux ateliers ont été organisés avec les équipes MASP :

- Mars 2024 à Gueugnon (3 participants) ;
- Octobre 2024 à Charolles (4 participants).

Afin de faciliter l'accès aux ateliers, du covoiturage et des bons carburants ont été proposés aux participants en raison de l'étendue du territoire et du manque de ressources.

Les bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction quant aux échanges et aux apprentissages sur les bonnes pratiques énergétiques, leur permettant de réduire leurs factures. Chaque participant est reparti avec un kit énergie, incluant un thermomètre facilitant le suivi des températures dans leur logement. Cette action a ainsi contribué à renforcer l'autonomie énergétique des ménages accompagnés tout en favorisant un accompagnement de proximité.

- Action collective SISM :

Dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale sur le territoire du Charolais-Brionnais, deux journées ont été organisées en lien avec l'antenne de Paray-le-Monial. Le thème de cette édition était "En mouvement pour notre santé mentale".

La première demi-journée a permis la réalisation d'une fresque collective comptant 8 participants dont 4 accompagnés par le service ASLL, sous l'encadrement de l'art-thérapeute Lucile BLASQUEZ.

L'accent a été mis sur le processus créatif plutôt que sur le résultat final. Après un temps de reconnexion à soi par la respiration et la lecture, chaque participant a pu créer un paysage personnel, intégrant un part d'individualité et d'expression propre. L'échange et l'interaction avec les créations des autres étaient encouragés, travaillant ainsi sur le lâcher-prise et la confiance. La séance s'est clôturée par un partage des ressentis, mettant en avant l'impact émotionnel de l'activité. Certains participants ont exprimé leur souhait de renouveler ce type de séance.

La seconde journée s'est déroulée avec Lucile BLASQUEZ et Pascale SHMITT, professeure de danse. 7 participants, dont 3 suivis par l'ASLL ont pris part aux activités.

- Matin : séance autour de l'écriture permettant à chacun de créer un carnet personnalisé et d'explorer des mots inspirants à travers la lecture et la rêverie. Un moment de partage a clos cette session, où certains ont exprimé leur ressenti. Chaque participant est reparti avec sa création.
- Après-midi : un travail corporel a été proposé à partir du mot "CALME", exploré à travers le mouvement et la danse. Chaque lettre a été mise en mouvement de manière poétique, avant des exercices en duo basés sur le rythme et l'improvisation.

L'ensemble des participants s'est pleinement investi dans ces ateliers, y compris les plus réservés au départ. Ces journées ont favorisé l'expression personnelle, la créativité et le bien-être, tout en renforçant la confiance en soi et le lien social. Les 14 participants ont estimé avoir pu exprimer sans jugement leur vision du monde et leur histoire.



"Je reviens vers vous afin de vous remercier pour cette séquence autour de l'écriture. Vous remerciant sur le fond et la forme à propos de cette rencontre. Sur la forme pour une organisation collective accueillante, se rencontrer, apprendre à se connaître fût un moment de partage d'expérience singulière à chacun-e-des participantes- orientée par une animation apaisante. Sur le fond, cette séance m'a permis de réactiver mes sources d'écriture. Source qui se traduisent par une énergie de création où chaque mot à sens et une puissance de transmission. Oui écrire. Écrire simplement en laissant tourner les mots. Qu'ils soient blancs, jaunes ou verts mais qu'ils viennent de nous".

Merci pour ce cadeau. MS

- Action collective "Journée Barbecue" :

Une journée barbecue a été organisée par les personnes accompagnées elles-mêmes, impliquant 2 participants suivis par l'ASLL. La préparation a inclus deux temps de réunion pour organiser l'évènement et effectuer les achats en autonomie. Chaque participant a contribué en apportant une entrée, un dessert ou une boisson.

Ce moment convivial a réuni 11 personnes et favorisé les échanges dans une ambiance détendue et spontanée. Cette action a contribué à renforcer le pouvoir d'agir des participants en leur permettant de prendre des initiatives, de faire des choix et de s'impliquer activement dans des projets collectifs, favorisant ainsi leur autonomie et leur confiance en elles.

Sur Chalon sur Saône / Louhans :

- Séances autour des thématiques de l'entretien du logement, du respect du budget ainsi que de la fabrication d'un produit d'entretien et les droits et devoirs du locataire.

Deux séances réunissant 5 participants ont abordé ces thèmes. Il existe une volonté d'élargir ces actions sur le territoire de Louhans afin d'apporter une attention particulière aux besoins et à la réalité géographique.

Lors de ces ateliers la dynamique de groupe s'est avérée très positive avec comme point fort à souligner les moments d'échanges et de partage.

Afin de mieux répondre aux besoins et d'assurer une plus grande implication et participation, l'équipe se questionne sur la pertinence d'institutionnaliser ce type d'action.

Ces actions ont posé des bases solides pour l'amélioration du quotidien des participants. L'accessibilité géographique, la pertinence des thématiques et la convivialité des échanges sont des atouts indéniables. Le travail amorcé mérite d'être poursuivi.

Plaintes et réclamations :

Aucune antenne départementale n'a été sujette à des plaintes ou des réclamations de la part du public accompagné.

Événements indésirables et évènements indésirables graves :

Pas d'évènements indésirables, ni d'évènements indésirables graves sur 2024.

Bilan des perspectives 2024 :

- *Poursuivre notre action avec le Département, en lien avec le marché public, au bénéfice des personnes en difficulté pour se maintenir ou accéder à un logement.*

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cahier des charges ASLL, une **réflexion commune avec le Département** a été mise en place afin de travailler ensemble les éléments qualitatifs relatifs aux pratiques professionnelles, notamment sur **l'utilisation des outils de la mesure** et sur la **mobilisation des briques d'accompagnements** selon les thématiques travaillées. Le service Édition du Département devra valider la refonte des outils. Ensuite une période test sera mise en place sur 2024.

Actions : Participation aux réunions de préparation pour la création des outils avec le département : pas de mise en application sur le terrain à ce jour malgré nos relances auprès du Département.

- *Consolider les partenariats existants et en développer d'autres afin de pouvoir orienter au mieux les publics que nous accompagnons.*

Cette perspective permettra de mieux faire connaître l'ASLL, ses missions, afin que les partenaires puissent se saisir de notre expertise pour proposer un accompagnement plus adapté et au plus proche des besoins des personnes. Ceci permettrait également d'augmenter notre activité sur certains secteurs, aujourd'hui en déficit.

Rencontre de l'ensemble des MDS du charollais brionnais en septembre 2024 consolidant les liens partenariaux. Pas de conseiller social à l'OPAC sur le secteur charollais-brionnais mais maintien du lien via la **responsable de l'antenne de Paray-le-Monial** à l'occasion de rencontres trimestrielles dans les locaux de l'association pour échanger sur des situations de logement pour les accompagnés.

Sur Chalon-sur-Saône, rencontre avec les RELS du secteur et les **gestionnaires CUD** afin de mieux comprendre le travail de chacun, permettre une fluidité des échanges et éviter d'éventuelles erreurs sur les PV. Cela a permis de consolider les liens partenariaux et de pointer des dysfonctionnements en vue d'une amélioration commune de nos pratiques dans l'intérêt de la personne accompagnée.

Organisation des **portes ouvertes sur l'antenne Bon Rencontre à Mâcon** avec jeu de pistes, témoignages, accueil individualisé de chaque partenaire, repas partagé. Elles ont permis de renforcer la connaissance du dispositif ASLL auprès de nombreux partenaires tels que France Travail, assistantes sociales de l'hôpital, du secteur de Mâcon, COALLIA, CAF, OPAC, MDPH, CSAPA, URBANIS.

Il conviendrait de mettre en place une rencontre avec le conseiller numérique du grand charollais afin de répondre à un véritable besoin des personnes accompagnées au regard de leurs difficultés d'accès au numérique.

La **participation au salon de l'emploi** organisé par le pays **Charollais-Brionnais** à Paray-le-Monial le 10 mai 2025 serait souhaitable afin de poursuivre l'objectif de faire connaître les missions du service.

- *Renforcer les liens, réduire les inégalités par la poursuite des actions sur les kits énergie afin de répondre au mieux au besoin du terrain qui permettront une meilleure utilisation des équipements et qui engendrera une réduction des factures d'énergie.*

Voir bilan des actions collectives 2024. Les actions, notamment sur les kits énergie, ne sont pas renouvelées par le Département sur 2025. Au regard des actions déjà mises en place et de leur bilan positif, les professionnels mènent une réflexion sur leur développement vers de nouveaux objectifs complémentaires. A titre d'exemple : la mise à dispositions des appartements pédagogiques de l'OPAC dans le cadre de l'action "KIT ENERGIE" pourrait être étendue à une réflexion sur la réparation locative (qui répare et qui entretient le logement ?)

Perspectives 2025 :

- Répondre au nouveau marché public ASLL ;
- Être un appui au schéma unique du département de Saône-et-Loire : il est essentiel de soutenir les initiatives qui visent à structurer et à coordonner les actions sociales au sein du département et notamment en matière de prévention des expulsions dans le cadre de notre accompagnement lié au logement ;
- Renforcer l'action sociale : cela inclut la mise en place d'actions collectives pour lutter contre la précarité économique ainsi que le développement du partenariat et du maintien des liens existants ;
- Harmoniser les dossiers : il conviendra de veiller à ce que la gestion des dossiers soit uniforme et simplifiée sur l'ensemble du territoire pour permettre une harmonisation des pratiques professionnelles et ainsi renforcer notre qualité d'accompagnement.

LEXIQUE

AGBF :	Aide à la Gestion du Budget Familial
ASLL :	Accompagnement Social Lié au Logement
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CADA :	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CESF :	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSAPA :	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CUCM :	Communauté Urbaine Creusot Montceau
CUD :	Commission Unique Délocalisée
FSL :	Fonds de Solidarité logement
MASP :	Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS :	Maison Départementale des Solidarités
MM :	Mois/mesure
MSA :	Mutualité Sociale Agricole
OPAC :	Office Public d'Aménagement et de Construction
PEC :	Prise en Charge
PMR :	Personne à Mobilité Réduite
RELS :	Responsable Local des Solidarités
SAMSAH :	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes handicapés
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SISM :	Semaine d'Information de la Santé Mentale
SSD :	Service Social Départemental